

Intercom Bernay Terres de Normandie
Délibération n° AG2017-47
Conseil communautaire du 14 décembre 2017

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017 -**

Délibération n° AG2017-47

Effectif du conseil communautaire : 128 membres

Membres en exercice : 128

Membres présents : 95

Membres votants : 113 (dont 18 pouvoirs)

Date de la convocation : 05/12/2017

L'an deux mil dix-sept et le jeudi quatorze décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont-le-Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : M. JOUEN Guy, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, Mme HESSE Francine, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, Mme LEMONTE Anne-Marie, M. MULET Alain, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, Mme LEMOINE Béatrice, M. SOURDON André, Mme TURPIN Annie, Mme VAGNER Marie-Lyne, M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. LELOUP Gérard, M. DESHAYES Edmond, Mme MARGUERITE Ana, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, M. LAIGNEL Pascal, Mme CARISSAN Béatrice, M. DESCAMPS Joël, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. PETIT Eric, M. DANIEL Jean-Claude, M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. LESEUR Michel, M. THIBAUT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. BOISSIERE Bernard, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. GROULT Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. ANTHIERENS André, M. BARON Marc, M. GOBRON François, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. VALLEE Jean-Michel, M. ANNEST Patrick, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, M. DELAROCHE Serge, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. MILBERGUE Joël, M. PIQUENOT Olivier, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, Mme MARESCAL Josiane, M. MEZIERE Georges, M. MALHERBE Yannick, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick, M. DELAMARE Frédéric

Etaient absents : Mme VARANGLE Ingrid, M. GIFFARD Franck, M. BEAUFILS Lionel, M. PORTAIS Alain, M. LECOQ Didier, M. ADELIN Jean-Michel, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAVELIER Sébastien, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. FILET Gérard

Etaient excusés : M. DAVION Olivier, M. BEURIOT Valéry, M. CIVEL Dominique

Pouvoirs :

Mme GUITTON Sylvie à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme ANGOT Josiane à Mme TURPIN Annie, M. BÉTOURNE Dominique à Mme VAGNER Marie-Lyne, M. BIBET Pierre à M. FROIDMONT Pascal, Mme BLOTIERRE Julie à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie à Mme LEMOINE Béatrice, M. SANDIN Christopher à M. WIRTON Philippe, Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. PRIVE Bruno à M. MEZIERE Georges, M. ROEHM Sébastien à Mme LEROUGE Valérie, M. BAISSÉ Christian à M. PREVOST Jean-Jacques, M. AUGER Michel à M. LESEUR Michel, M. MECHOUD Alain à M. DUVAL Yves, M. CAPPELLE Hubert à M. MADELON Jean-Louis, M. KIFFER Daniel à M. MONTIER Jean-Noël, Mme PETIT Danièle à M. BOISSIERE Bernard, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès à Mme DRAPPIER Michèle, Mme NADAUD Nadia à M. LE BAILLIF Jacques,

Objet :
Définition de l'intérêt communautaire

EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite à la modification de statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie aux fins de mise en conformité à la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, il convient conformément à l'article L.5214-16 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences.

La notion d'intérêt communautaire permet de fixer les axes d'intervention de la communauté de communes au sein de ses compétences. Cet intérêt communautaire s'analyse comme la ligne de partage au sein d'une compétence entre les domaines d'actions transférés à la communauté de communes et ceux qui sont conservés par les communes.

L'intérêt communautaire est déterminé par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers de ses membres.

En outre, l'intérêt communautaire est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut, la communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence transférée.

Ainsi, l'intérêt communautaire est défini comme suit :

En ce qui concerne la compétence « *Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées* », sont reconnues d'intérêt communautaire :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH) ;
- la réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et d'un programme d'intérêt général (PIG) ciblant notamment les personnes ayant des difficultés à se loger.

En ce qui concerne la compétence « *action sociale d'intérêt communautaire* », les actions suivantes sont reconnues d'intérêt communautaire :

- en matière de d'accueil de la petite enfance, la gestion des services et équipements suivants :
 - o les relais Parents Assistants Maternels :
 - . Site de Beaumont-le-Roger - Maison de l'Enfance – 17 rue du Pont aux Chèvres – 27170 BEAUMONT-LE-ROGER
 - . Site de Serquigny – 11 rue Max Carpentier – 27470 SERQUIGNY

- Site de Brionne – Rue des Martyrs – 27800 BRIONNE
 - Site de Broglie – C.C.R.I.L. - 652 Route de l’Eglise – 27270 LA TRINITE-DE-REVILLE
- Multi-accueil :
 - Site de Beaumont-le-Roger - Maison de l’Enfance – 17 rue du Pont aux Chèvres – 27170 BEAUMONT-LE-ROGER
- les micro-crèches :
 - Site de Goupillières – rue du Neubourg – 27170 GOUPILLIERES
 - PROJET : Site de Serquigny – rue Max Carpentier (le Haras) - 27470 SERQUIGNY
- Les lieux d’accueil enfants-parents :
 - Site de Beaumont-le-Roger - Maison de l’Enfance – 17 rue du Pont aux Chèvres – 27170 BEAUMONT-LE-ROGER
 - Site de Brionne – Rue des Martyrs – 27800 BRIONNE
 - Site de Broglie – C.C.R.I.L. - 652 Route de l’Eglise – 27270 LA TRINITE-DE-REVILLE
- en matière de politique jeunesse, la gestion des services et équipements suivants :
 - le Pôle Initiatives Jeunes sis à Bernay ;
 - les pôles adolescents situés sur les communes de Beaumont-le-Roger, Brionne, Serquigny et Nassandres-sur-Risle ;
- en matière d’accueil de loisirs et d’accueil périscolaire, la gestion des services et équipements suivants :
 - les accueils de loisirs sans hébergement situés sur les communes de Beaumont-le-Roger, Serquigny, Nassandres-sur-Risle, la Trinité-de-Réville, Neuville-sur-Authou, Harcourt et Saint-Eloi-de-Fourques ;
 - les espaces périscolaires de Bosrobert, Calleville, Franqueville, Harcourt, Saint-Eloi-de-Fourques et Neuville-sur-Authou.
- en matière d’insertion, la communauté de communes participe aux Missions Locales présentes sur son territoire pour favoriser l’insertion des jeunes de 16- 25 ans. Elle assure également la gestion du chantier d’insertion afin de contribuer à la réinsertion sociale et professionnelle ;
- en matière de politique familiale, la communauté de communes soutient l’Espace de Vie Sociale (EVS), sis au Centre de Cultures Ressources Initiatives et Loisirs (CCRIL) de la Trinité-de-Réville, en partenariat avec la Caisse d’Allocations Familiales ;
- en matière de politique en faveur des personnes âgées, la communauté de communes gère un service d’aide à domicile favorisant notamment le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes sortant d’hôpital de moins de 60 ans n’ayant aucun enfant mineur à charge ainsi que des personnes handicapées sur le territoire des communes suivantes : Aclou, Barc, Barquet, Beaumont-le-Roger, Beaumontel, Berthouville, Berville-la-Campagne, Boisney, Bosrobert, Bray, Brétigny, Brionne, Calleville, Combon, Ecardenville-la-Campagne, Fontaine-l’Abbé, Franqueville, Goupillières, Grosley-sur-Risle, Harcourt, Hecmanville, La Haye-de-Calleville, La Houssaye, La Neuville-du-Bosc, Launay, Le Bec-Hellouin, Le Plessis-Sainte-Opportune, Le Tilleul-Othon, Livet-sur-Authou, Malleville-sur-le-Bec, Morsan, Nassandres-sur-Risle, Neuville-sur-Authou, Notre-Dame-d’Epine, Romilly-la-Puthenaye, Rouge-Perriers, Serquigny, Saint-Cyr-de-Salerno, Saint-Eloi-de-Fourques, Saint-Paul-de-Fourques, Saint-Pierre-de-Salerno, Saint-Victor-d’Epine, Sainte-Opportune-du-Bosc, Thibouville ;
- en matière d’hébergement des personnes âgées, la communauté de communes est compétente pour toute étude ou toute opération à venir de construction ou d’aménagement de structure d’hébergement pour les personnes âgées autonomes. Elle gère, en outre, la résidence autonomie « Serge Desson » située à Beaumont-le-Roger.

En ce qui concerne la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d’équipements culturels et sportifs d’intérêt communautaire et d’équipements de l’enseignement préélémentaire et élémentaire d’intérêt communautaire* », la gestion et l’entretien des équipements suivants sont reconnus d’intérêt communautaire :

- la piscine située à Bernay ;
- le gymnase et les équipements sportifs attenants situés à La Barre-en-Ouche (Mesnil-en-Ouche) ;
- le gymnase intercommunal situé à Brionne ;

- le gymnase situé à Beaumont-le-Roger ainsi que les équipements sportifs attenants ;
- le gymnase situé à Serquigny ainsi que les équipements sportifs attenants ;
- le gymnase intercommunal Maurice de Broglie situé à Chamblac ;
- le conservatoire à rayonnement intercommunal situé à Bernay ;
- l'école de musique située à Brionne ;
- l'école de musique située à Beaumont-le-Roger ;
- l'école de musique située à Serquigny ;
- la bibliothèque située à Beaumont-le-Roger ;
- la bibliothèque située à Neuville-sur-Authou ;
- la bibliothèque Alban Cayrol située au Bec-Hellouin ;
- l'espace culturel et multimédia situé à Saint-Eloi-de-Fourques ;
- le centre de culture, de ressources d'initiatives et de loisirs situé à la Trinité-de-Réville.

En ce qui concerne la compétence « *création, aménagement et entretien de la voirie* », l'intérêt communautaire est défini de la façon suivante :

- en zone urbanisée, sont d'intérêt communautaire, les voies communales et chemins ruraux revêtus de ligne d'eau à ligne d'eau, bordures incluses, à l'exception des voies urbaines listées en annexe 1. Pour les communes de Aclou, Berthouville, Boisney, Bosrobert, Brétigny, Brionne, Calleville, Franqueville, Harcourt, Hecmanville, La Haye-de-Calleville, La Neuville-du-Bosc, Le Bec-Hellouin, Livet-sur-Authou, Malleville-sur-le-Bec, Morsan, Neuville-sur-Authou, Notre-Dame-d'Epine, Saint-Cyr-de-Salerno, Saint-Eloi-de-Fourques, Saint-Paul-de-Fourques, Saint-Pierre-de-Salerno, Saint-Victor-d'Epine, Broglie, Capelle-les-Grands, Chamblac, La Chapelle Gauthier, Ferrières-Saint-Hilaire, Grand-Camp, La Goulafrière, Mélicourt, Mesnil-Rousset, Montreuil-l'Argillé, Notre-Dame-du-Hamel, Saint-Agnan-de-Cernières, Saint-Aubin-du-Thenney, Saint-Denis-d'Augerons, Saint-Jean-du-Thenney, Saint-Laurent-du-Tencement, Saint-Pierre-de-Cernières, Saint-Quentin-des-Isles, La Trinité-de-Réville et Verneuses, la communauté de communes est compétente sur la totalité de l'emprise de voirie (trottoirs, accotement, ...);
- en zone rurale, toutes les voies communales et chemins ruraux revêtus, sur la totalité de l'emprise, de limite de propriété à limite de propriété sont d'intérêt communautaire ;
- les voies départementales transférées à la Ville de Bernay, en zone urbaine et en zone rurale, listées en annexe 2, sont exclues de l'intérêt communautaire ;
- sont d'intérêt communautaire les parkings listés dans l'annexe 3.

DÉLIBÉRATION

Vu la loi n°2015-991 du 09 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République fixant les compétences des EPCI à fiscalité propre et notamment son article 68 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) selon laquelle il appartient au seul Conseil communautaire, à la majorité des deux tiers de ses membres, de déterminer l'intérêt communautaire ;

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°AG2017-43 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2017 portant modification des statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Considérant que l'exercice des compétences est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire ;

Considérant que les 2/3 des membres du Conseil communautaire représentent au minimum 86 conseillers communautaires présents à la séance ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITE :

- **DECIDE DE DEFINIR** l'intérêt communautaire des compétences comme proposé ci-dessus et en annexes ;
- **PRECISE** que cette définition de l'intérêt communautaire prendra effet à la date à laquelle deviendra exécutoire l'arrêté préfectoral portant modification des statuts à intervenir en application des dispositions de l'article 68 de la loi n°2015-991 du 09 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	107	1	5

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président, Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur



027-200066413-20171214-AG2017_47bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017
Publication : 20/12/2017

Jean-Claude ROUSSELIN.

Ampliation à :

- Madame la Directrice Générale Adjointe à l'Urbanisme, l'Aménagement du Territoire/Mobilité/Habitat, au Développement économique et au Tourisme de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Madame la Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Madame la Directrice des Services Techniques de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Madame la Directrice à l'Environnement de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Madame la Directrice des Finances de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Monsieur le juriste de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

ANNEXE 1 : LISTE DES VOIES URBAINES EXCLUES DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sur la commune de Bernay :

Rue du Général de Gaulle	Rue de Geôle	Ruelle des Prés
Rue Adolphe Thiers	Rue Mutel de Boucheville	Ruelle du Cagnard
Rue du Général Leclerc	Rue Viret	Ruelle des Closages
Rue Léon Gambetta (de la place de la République à la rue de l'Abbatiale)	Rue de l'Union	Ruelle du Calvaire
Rue Auguste Leprévost (e la rue de la comédie à la rue Thiers)	Rue des Ruisseaux	Ruelle du Mont Milon
Rue de l'Abbatiale	Impasse de la Fontaine Claire	Ruelle Jean Querey
Rue Delamotte (de la rue Thiers à la rue Guillaume le Conquérant)	Rue Gaston Folloppe	Ruelle de l'Abr. de la Grosse Tour
Rue Albert Glatigny	Allée Blache	Place Langevin
Rue Robert Lindet	Rue St-Vincent de Paul	Place Malherbe
Rue Pierre Asse	Passage du Grand Bourg	Place Galilée
Rue Thomas Lindet	Ruelle des Lavandières	Place André Chenier
	Ruelle Hébert	Place Mirabeau
	Ruelle des 3 Pierres	Ruelle Bucaille
	Ruelle Frémont	Rue de la Côte aux Cerfs
	Ruelle Renard	

Sur la commune de Beaumont-le-Roger :

Rue Chanteraine
Rue Saint-Nicolas (pour la partie située entre la place de l'église et la rue de la foulerie)
Rue Jules Prior (pour la partie située entre la rue Chanteraine et la place Notre Dame de Vieilles)
Place Notre Dame de Vieilles.

Sur la commune de Brionne :

Impasse de la Poterne	Rue de la Poterne	Rue Tragin
Impasse de la Soie	Rue de la Soie RD 130	Rue des Martyrs
Impasse Fruchard	Rue de l'Eglise	Rue de la Gare
Place du Chevalier Herluin	Rue Lemarrois RN 138	Rue de la Varende
Place Frémont des Essarts	Rue Maréchal Foch	Rue de Cormeilles
Place Lorraine	Rue Saint Denis	Rue Emile Neuville
Promenade de la Risle	Voie d'accès à la Place du Vieux	Rue d'Artois
Rue de Campigny	Couvent	Allée Guillaume le Conquérant
Rue de la Laine	Rue du Général de Gaulle	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20171214-AG2017_47bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Publication : 20/12/2017

ANNEXE 2 : VOIES DEPARTEMENTALES TRANSFEREES A LA VILLE DE BERNAY EXCLUES DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

- rue Jacques Daviel, boulevard du Bas Bouffey et rue de Carentonne : cette voie commence à la route départementale 833 (avenue du 8 mai 1945) et se termine à la limite communale avec Fontaine-l'Abbé ;
- rue Bernard Gombert et route de Saint-Quentin-des-Isles : cette voie commence à la route départementale 833 (rond-point de l'avenue du 8 mai 1945) et se termine à la limite communale avec Saint-Aubin-le-Vertueux ;
- rue de Courbépine, de Bernay au Theil-Nolent : cette voie commence à la VC 701 et se termine à 1604 m et continue en RD 40 ;
- côte St Michel : cette voie commence à la VC 700 et se termine à la limite du panneau d'agglomération ;
- rue Guy Pépin, route d'Orbec : cette voie commence à la route départementale 133 et se termine à la limite communale avec Caorches-Saint-Nicolas ;
- boulevard de Normandie, route de Rouen, avenue Lottin de Laval : cette voie commence à la route départementale 133 et se termine à la limite communale avec Menneval ;
- rue du Général de Gaulle, avenue Jean de la Varenne, avenue Liberge de Granchain,, route de Thiberville : cette voie commence à la route départementale 133 et se termine à la route départementale 438 ;
- rue de Saint-Nicolas : cette voie commence à la route départementale 133 et se termine à la limite communale avec Caorches et Saint-Nicolas ;
- rue Louis Gillain (de Bernay à Trouville par Cormeilles) : cette voie commence à la route départementale 133 et se termine à la route départementale 438.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20171214-AG2017_47bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017
Publication : 20/12/2017

ANNEXE 3 : LISTE DES PARKINGS RELEVANT DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Commune	Parking / Places
Communes du territoire de l'ex-communauté de communes de Bernay et des environs	La communauté de communes prend en charge la réfection de l'ensemble des aires de stationnement à l'exclusion de celles situées sur les voiries urbaines listées en annexe 1 des présents statuts. Les parkings Paul Dérout et Albert Glatigny / Hôtel Dieu de la Ville de Bernay, bien que situés sur ces voiries urbaines, sont également à la charge de la communauté de communes.
Communes du territoire de l'ex-communauté de commune du canton de Broglie	L'ensemble des parkings classés ainsi que les parkings créés pour accompagner la réalisation de projets d'intérêt communautaire.
Aclou	Parking de la Mairie Parking Philippe Bullet
Le Bec-Hellouin	Parking du cimetière Parking Robert de Torigni Parking sur les places Mathilde et Guillaume le Conquérant Parking de la Mairie Parking de l'Abbaye
Berthouville	Parking de la mairie et de l'école
Boisney	Parking de l'église Parking Mairie / Ecole
Bosrobert	Parking Mairie Parking de l'Eglise Parking de l'école et de la salle des fêtes
Brétigny	Parking de la mairie et de l'école Parking Mare du Jonquet
Calleville	Parking du cimetière Parking de la Mairie Parking de l'école et du périscolaire Parking de la Maison des associations
Franqueville	Parking de la salle communale Parking de la Mairie Parking de l'église
Harcourt	Parking de Saint-Ouen Parking du Général Chrétien Parking école Parking de la salle des fêtes Parking Gîte Parking rue Delhomme Parking rue du stade Parking du cabinet médical
Hecmanville	Parking de la mairie
La Haye-de-Calleville	Parking de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes
La Neuville-du-Bosc	Parking de la caserne des pompiers Parking de la petite salle Parking devant la Mairie Parking de la place Parking devant et à côté de la salle polyvalente

Le Noyer-en-Ouche	Mairie Place de l'Eglise Salle des Fêtes Aire de Tri Sélectif
Livet-sur-Authou	Parking de l'église Parking de la mairie Parking latéral devant épicerie
Malleville-sur-le-Bec	Parking de la mairie Parking de la salle polyvalente
Mesnil-en-Ouche	
<i>Ex-commune d'Ajou</i>	Carrefour RD140 / RD35 Mairie Tennis Eglise de Mancelles Place de Mancelles Eglise de Saint-Aubin-sur-Risle Aire de tri sélectif
<i>Ex-commune de La Barre en Ouche</i>	Ancienne gendarmerie + aire de tri sélectif Mairie Salle des fêtes + aire de tri sélectif Arrière salle des fêtes Groupe scolaire Collège Cimetière Zone d'activités
<i>Ex-commune de Beaumesnil</i>	Mairie Eglise Gendarmerie Monuments aux morts Calvaire 3CB Aire de tri sélectif
<i>Ex-commune de Bosc-Renoult-en-Ouche</i>	Cimetière Eglise Près du lotissement Aire de tri sélectif
<i>Ex-commune de Epinay</i>	Mairie Ecole Cimetière Mare Blanche Aire de tri sélectif
<i>Ex-commune de Gisay-la-Coudre</i>	Mairie + aire de tri sélectif Route de La Roussière Aire de camping-cars
<i>Ex-commune de Gouttières</i>	Mairie Cimetière Salle des Fêtes Aire de Tri sélectif
<i>Ex-commune de Granchain</i>	Mairie Parking municipal Aire de tri sélectif
<i>Ex-commune de Jonquerets-de-Livet</i>	Mairie + aire de tri sélectif

<i>Ex-commune de Landépereuse</i>	Eglise Ecole Aire de tri sélectif
<i>Ex-commune de La Roussière</i>	Mairie + aire de tri sélectif Eglise Salle des Fêtes
<i>Ex-commune de Saint-Aubin-des-Hayes</i>	Mairie + aire de tri sélectif
<i>Ex-commune de Sainte-Marguerite-en-Ouche</i>	Mairie / église Abri-bus Aire de tri sélectif
<i>Ex-commune de St Aubin Le Guichard</i>	Mairie Ancienne école Aire de tri sélectif
<i>Ex-commune de Saint-Pierre-du-Mesnil</i>	Mairie / église Aire de tri sélectif
<i>Ex-commune de Thevray</i>	Mairie Cabine Téléphonique Salle des Fêtes Aire de tri sélectif
Neuville-sur-Authou	Parking école et Mairie Parking de l'église Parking de la bibliothèque
Notre-Dame-d'Epine	Parking de l'église Parking de la Mairie
Saint-Cyr-de-Salerno	Parking de l'église Parking de la Mairie Parking annexe de la Mairie
Saint-Eloi-de-Fourques	Parking du cimetière Parking de la mairie et de la salle d'activités Parking de l'espace accueil loisirs « Enfance Jeunesse » Parking de la médiathèque et du plateau multisports
Saint-Paul-de-Fourques	Parking de la salle des fêtes Parking de la mairie et de l'école
Saint-Pierre-de-Salerno	Parking de l'église Parking de l'école
Saint-Victor-d'Epine	Parking de la Mairie